

Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 décembre 2024 à 20h15

Étaient présents : Mesdames Yolande Boichut, Marielle Castella, Colette Petetin, Sarah Vionnet et Messieurs Bardey David, Claude Cabaud, Claude Faivre, Patrick Deleule, Benoît Martin, Louis Vallet.

Était absente excusée : Anne-Sophie Maire

Était absent : néant

Quorum : cinq

Secrétaire de séance : Madame Yolande Boichut

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2024
- ❖ Validation des nouveaux horaires de l'agence postale communale à compter du 01/01/2025
- ❖ Validation du nouveau plan de financement pour les travaux du Pont du Ranch
- ❖ Décision modificative sur le budget principal et le budget Réseau de Chaleur
- ❖ Bail à ferme entre la commune et Monsieur Bardey David
- ❖ Offre de revalorisation des parcelles Télécom
- ❖ Questions diverses

Validation du procès-verbal du 24 octobre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Validation des nouveaux horaires de l'agence postale communale à compter du 1^{er} janvier 2025

Madame le Maire rappelle aux conseillers que Madame Cote Isabelle fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2025. Madame Guyot Sonia la remplacera.

De nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale communale doivent être déterminés en corrélation avec le double emploi de Madame Guyot Sonia (accompagnatrice scolaire).

Le Conseil Municipal adopte les horaires suivants :

- Lundi de 14h00 à 16h15
- Mardi de 8h30 à 11h45
- Mercredi de 14h00 à 19h00
- Jeudi de 8h30 à 11h45
- Vendredi de 8h30 à 11h45

Et charge Madame le Maire de signer l'avenant correspondant avec La Poste.

Validation du nouveau plan de financement pour les travaux sur le pont du Ranch

Madame le Maire informe les conseillers que la commune peut prétendre à une aide financière du Département du Doubs à hauteur de 10 % des coûts des travaux.

Les conseillers se prononcent sur le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR (État) :	20 %
- Programme National Pont « Au fil de l'Eau » (État) :	60%
- Département du Doubs :	10 %
- Autofinancement	10 %

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de déposer le dossier d'aide financière auprès du Département du Doubs.

Madame le Maire fait un point d'étape sur le dossier :

- Une étude géotechnique a été commandée à l'entreprise Geotech pour un montant de 10 510 €HT; Etude prévue en janvier 2025
- Une étude amiante/plomb a été commandée à l'entreprise Qualiconsult pour un montant de 800 € HT
- Les relevés topographiques sont en cours par notre maître d'œuvre PMM.

Décisions modificatives

- Budget communal

Madame le Maire fait part aux conseillers que le chapitre 011 (dépenses à caractère général) doit être abondé de la somme de 5000 euros pour pouvoir palier aux dépenses de fonctionnement en cours.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Budget réseau chaleur

Le SGC d'Ornans demande de modifier l'imputation de certains mandats. N'ayant pas les crédits nécessaires, il convient d'abonder le compte 6218 de 1100 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Bail à ferme entre la commune et Monsieur Bardey David

Comme vu lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, un bail à ferme est proposé à Monsieur Bardey David afin de louer les parcelles qu'exploitaient feu Madame Manzoni Fernande.

Conformément à l'article L. 2131-11 du CGCT, Monsieur Bardey David ne prend pas part au vote, étant directement concerné par ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce bail à compter du 1^{er} juillet 2024.

Offre de revalorisation des parcelles Télécom

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine.

Elle est intéressée pour reprendre le bail, à terme, que la commune a signé avec l'opérateur SFR jusqu'en 2032. Il s'agit de l'emplacement de 50m² environ sur la parcelle A 166 située lieudit « sur les Vallières » sur laquelle est implanté le pylône de télécommunication.

Pour rappel, la commune loue à l'euro symbolique cet emplacement jusqu'en 2026 puis la location passera à 500€ par an.

La société Valocime propose d'offrir un montant réservataire annuel de 300 € jusqu'en 2032 puis un loyer de 2400 € par an à compter de 2032.

Les conseillers décident de se renseigner auprès de l'actuel locataire pour savoir si le tarif de location est renégociable. Le sujet est reporté à une prochaine séance.

Questions diverses

- ⇒ Madame le Maire expose aux membres présents le contenu du CIA (Complément Indemnitaire Annuel). C'est une prime facultative versée par les collectivités à ses agents. Elle permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens de service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.
Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de verser cette prime, pour l'année 2024, aux agents municipaux.
- ⇒ 5 architectes ont à ce jour visité l'église en vue de rédiger un devis pour un diagnostic global de l'édifice. Les offres sont attendues pour le 15 janvier prochain.
- ⇒ Attention, à compter du 1^{er} janvier 2025, les bacs gris seront collectés toutes les deux semaines. Le calendrier de collecte des bacs gris et jaunes sera distribué dans les boîtes aux lettres avant la fin de l'année.

Retenez la date :

Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 26 janvier à 11h00

INFOS DES ASSOCIATIONS

L'association *Rénov' Myon notre Dame de l'Assomption* remercie toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour les deux temps forts de cet automne. La vente des sablés et vin chaud à l'occasion du concert de Gospel a permis de récolter la somme de 850 € et la Fondue Géante a permis de récolter la somme de 1800 € !

Les inscriptions pour le *Réveillon de la Saint Sylvestre* à la Salle de Convivialité de Myon sont ouvertes.
Repas dansant : Tarif 60 € (sans les vins)
Réservations au 06 84 18 90 45 avant le 20 décembre 2024 (places limitées).

La secrétaire
Boichut Yolande



le Maire
Vionnet Sarah



Liste des délibérations :

2024/47 : Nouveaux horaires agence postale communale
2024/48 : Réhabilitation pont – demande de subvention -
2024/49 : Décision modificative – budget communal –
2024/50 : Décision modificative – budget réseau chaleur –
2024/51 : Bail à ferme